

BILAN DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE "COMMERCE MULTISERVICES"

Sur les 350 foyers que compte Tincques, 159 (45%) ont pris quelques minutes pour donner leur avis sur ce projet que ce soit sur papier (65%) ou par internet (35%). Vous avez répondu dans une proportion qui dépasse nos prévisions les plus optimistes, merci pour votre excellente participation.

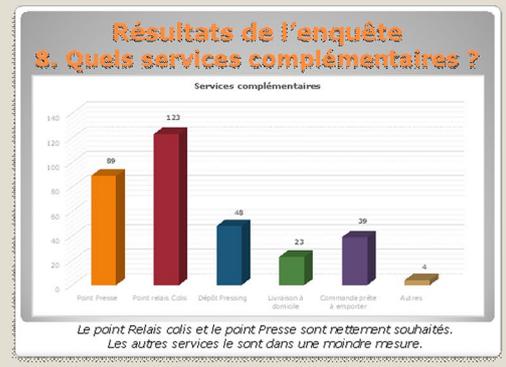
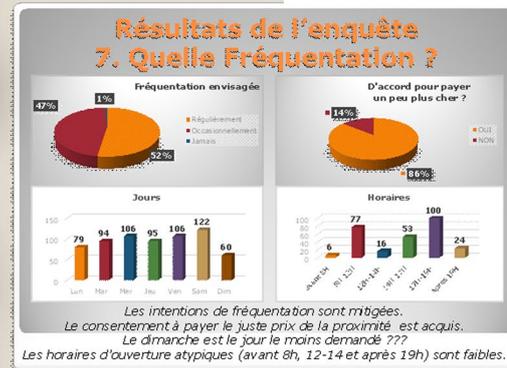
Toutes les tranches d'âge ont répondu avec toutefois quelques nuances : Les plus jeunes d'entre nous (moins de 30 ans) se sont montrés légèrement moins sensibles (-8%) que la moyenne, à l'opposé de leurs aînés (plus de 60 ans) légèrement plus sensibles (+5%) au sujet de l'enquête. Ces variations restent toutefois minimes et n'entachent pas la validité de l'analyse des réponses.

Extraits du diaporama de synthèse de la consultation de la population. Les résultats complets sont disponibles sur le site internet de la commune (<http://ville-tincques.fr>)

- Une offre commerciale complémentaire est unanimement souhaitée (98%)
- Les informations collectées seront utiles pour la suite du projet, notamment dans la sélection du commerçant, porteur de projet, qui répondra le mieux à ces souhaits exprimés.
- Si le projet va jusqu' à son terme, le futur commerce complémentaire situé dans l' ancien Estaminet devrait donc être de type supérette proposant à minima des produits locaux et des services annexes (point relais Colis, point presse).
- Pour la librairie, il existe déjà une médiathèque municipale, totalement gratuite, qui achète chaque année de nouveaux livres et se tient à l' écoute de ses lecteurs.

Merci aux nombreux habitants de Tincques qui ont répondu à notre questionnaire. Vos contributions à la phase d' étude du « commerce multiservices » nous seront fort utiles pour la suite du projet.

Commission Communication & Informations municipales



> PAGE 2

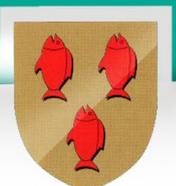
- Budget 2022
- Le pass déchets

> PAGE 3

- Bien trier, c'est indispensable !
- Travaux de réfection des trottoirs RD 939
- Du côté de la médiathèque

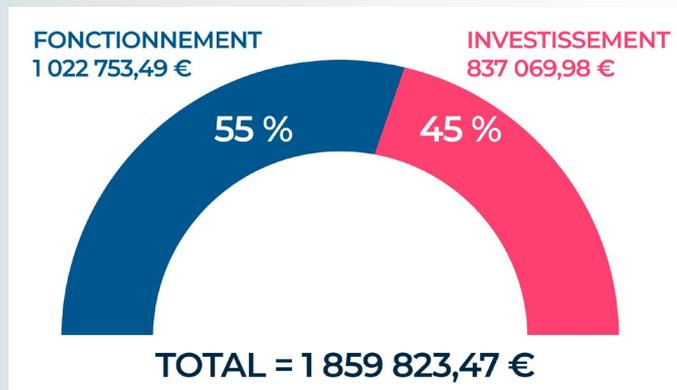
> PAGE 4

- Vaccin contre le Covid, les plus de 60 ans sont éligibles à la 2e dose de rappel
- Le coin du civisme



Budget prévisionnel 2022

LORS DE LA SÉANCE DU 15 AVRIL DERNIER, LE CONSEIL MUNICIPAL A VOTÉ LE BUDGET QUI S'ÉLÈVE À LA SOMME DE 1 859 823,47 €, RÉPARTIE COMME SUIT :



● LE TAUX D'IMPOSITION

Compte-tenu des augmentations conjointes des bases fiscales par l'état (+3,4%) et des taux appliqués par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois pour l'année 2022, le conseil municipal a décidé de maintenir ses taux d'imposition à la même hauteur que ces dernières années, à savoir 39,03% pour le Foncier bâti et 39,83% pour le Foncier non bâti (parts départementales incluses).

● LE POINT SUR LA DETTE

5 prêts sont en cours dont un qui se termine en octobre prochain. Le montant annuel des indemnités de remboursement est de 13 800 €.

● LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉVUES

Les principaux programmes d'investissement concernent :

- La création d'un city stade et d'une aire collective de jeux
- L'acquisition de l'ancien café L'Estaminet en vue de la création d'un commerce multi-services.
- Des travaux de réfection des trottoirs rue principale (du rond-point à la boucherie Gallet)
- L'équipement en outillage électrique pour l'entretien des extérieurs.
- 6ème tranche de travaux au siège du club de football (rénovation des vestiaires)
- Rénovation du local de répétition de l'Union Musicale (remplacement des portes et fenêtres).

Mise en place d'un contrôle d'accès en déchetterie « LE PASS' DECHETS »

Dans le cadre de l'amélioration des services, le SMAV met en place le contrôle d'accès en déchetterie.

Ce dispositif permettra de réguler les apports et de fluidifier les conditions d'accueil mais surtout de privilégier l'accès aux seuls usagers du territoire du SMAV. Initialement prévue le 2 mai 2022, le dispositif de contrôle d'accès en déchetterie sera effectif à l'été 2023.

D'ici-là, soyez rassurés : vous pourrez continuer à vous rendre dans toutes les déchetteries du territoire sans badge et dans les mêmes conditions qu'actuellement.

La mise en place du contrôle et de ses modalités ne seront pas effectives avant l'été 2023

afin que les usagers puissent prendre le temps de faire les démarches nécessaires. Chaque foyer bénéficiera d'une carte mais aussi de 2 e-badges via une application téléchargeable sur smartphone. Ce badge, strictement personnel, permettra à son possesseur de déposer jusqu'à 30m³ de déchets par an sur l'ensemble des 12 déchetteries du SMAV avec un apport limité de 8m³ par jour. Un décompte de 0,5m³ minimum par passage sera réalisé.

L'accès aux déchetteries réservées aux particuliers sera autorisé aux véhicules ou engins d'un poids inférieur ou égal à 3,5 tonnes, autorisés à la circulation routière et d'une hauteur de 2 mètres maximum.



Bien trier, C'EST INDISPENSABLE !



Quels sont les déchets interdits dans vos bacs poubelles ?

- Les piles, les batteries ou les ampoules : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.
- Les médicaments périmés : ils doivent être rapportés en pharmacie afin qu'ils

EN DÉPOSANT VOS DÉCHETS AU BON ENDROIT, VOUS CONTRIBUEZ À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT. VOUS CONTRIBUEZ ÉGALEMENT AU BON FONCTIONNEMENT DE VOS INSTALLATIONS MUNICIPALES AINSI QU'À LA SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS QUI Y TRAVAILLENT.

soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée ;

- Les déchets d'équipements électroniques : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une

association.

- Les huiles alimentaires : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.
- Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- Les pneus : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie.

Travaux de réfection DES TROTTOIRS RD 939

Les Travaux réalisés dans la commune

- La réfection des trottoirs RD 939 et pose de pierres pour dissuader le stationnement de poids lourds.
- Remplacement progressif des plaques de rue.
- Réfection des rues du Moine et des Anciennes écoles.



Du côté de LA MÉDIATHÈQUE

Le catalogue de notre médiathèque est en ligne à l'adresse : mediatheque-tincques.fr

- Vous pouvez consulter la liste de nos livres, CD et DVD, ainsi qu'un petit descriptif de chaque élément. Vous pouvez ainsi réserver les livres, musiques et films depuis chez vous, et même nous faire des suggestions si vous ne trouvez pas ce qui vous intéresse. Pour vous connecter, il vous faudra renseigner un identifiant et un mot de passe personnalisés. Passez à la médiathèque aux horaires d'ouverture, nous vous les fournirons (n° de lecteur et mot de passe initial). Ce nouveau service nous permettra de rester «ouvert» même en cas de reconfinement, ce que nous ne souhaitons vraiment pas !

UNE ARMOIRE À LIVRES A ÉTÉ INSTALLÉE À L'ENTRÉE DE L'ÉCOLE PENDANT LES VACANCES DE PÂQUES.

Ouvrez, découvrez et partagez !

Dans cette armoire, vous pouvez :

- Prendre gratuitement un livre qui vous intéresse, le lire, le redéposer ou le garder.
- Déposer un livre (BD, roman, magazine, etc...)

Quelques conseils :

- Les livres déposés dans cette armoire doivent être en bon état pour être lus.
 - L'armoire à livres est à la disposition de tous. Merci de ne pas y déposer des livres destinés à un public averti.
- Merci et bonne lecture !
- Merci de prendre soin de cette armoire et des livres qui s'y trouvent.

Horaires d'ouverture au public de la Médiathèque :

Lundi 16h00-19h00,
Mercredi 16h30-19h00
Jeudi 16h30-19h00



Au-delà des ouvrages de cette armoire, vous trouverez de nombreux livres récents, CD et DVD à la médiathèque municipale (juste à côté !). L'inscription et les prêts sont gratuits pour tous

Vaccin contre le Covid

LES 60 ANS ET PLUS SONT ÉLIGIBLES À LA 2E DOSE DE RAPPEL



recommandation. En effet, la protection apportée par le vaccin diminue avec le temps et il est donc nécessaire de la renforcer.

OÙ SE FAIRE VACCINER À TINCQUES ?

Deux possibilités locales s'offrent à vous :

- Votre pharmacien : Il réalise des vaccinations, sur rendez-vous, à l'officine. Pharmacie Couvreur : 24 rue principale 62127 Tincques. Tél : 03 21 47 39 43.

- Une infirmière libérale peut venir vous vacciner à domicile. CAMBRON Véronique : 11 rue de Chelers 62127 Tincques. Tél : 03 21 04 58 82 / 06 31 32 06 06.

- PENET Caroline : Maison du développement Économique, zone d'activités Ecopolis, route de Penin 62127 Tincques. Tél 06 49 46 96 27.

Votre médecin traitant sera vous conseiller sur la vaccination en fonction de votre état de santé. N'hésitez pas à le contacter. Cabinet médical de Tincques : 22 Rue de la Gare, 62127 Tincques. Tél : 03 21 47 35 55.

de 60 ans à 79 ans peuvent recevoir leur 2e dose de rappel de vaccin contre le Covid (4e dose). Cette nouvelle injection peut être effectuée dès 6 mois après le premier rappel ou la dernière infection au Covid.

Néanmoins, cette 2e dose de rappel n'est pas obligatoire et ne rentre pas dans le cadre du passe sanitaire, c'est une

Après les personnes de 80 ans et plus et les personnes immunodéprimées, les personnes

Le coin du CIVISME

LES BRUITS ET LE RESPECT DE VOS VOISINS

Le printemps et l'été sont propices aux travaux de bricolage, de jardinage ou de loisirs, aux repas entre amis à l'extérieur...

Certaines activités génèrent parfois des nuisances, nous vous recommandons une nouvelle fois de faire preuve de respect et de civisme..

L'article R1334-31 du code de la santé publique dispose qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage. De jour comme de nuit, la tranquillité est un droit reconnu à chacun. Respecter celle des autres est un devoir pour tous.

J'ENTRETIENS MON TROTTOIR !

L'entretien et la propreté des trottoirs est l'affaire de tous.

Ce nettoyage nous concerne collectivement et encore plus aujourd'hui avec la réglementation du « zéro produit phytosanitaire » que nous impose la loi.

Nous comptons donc sur votre sens civique et votre participation à l'effort collectif et citoyen.

La commune vous remercie

LE STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS

Plusieurs tincquois prennent l'habitude de garer leur véhicule sur les trottoirs face aux domiciles, obligeant ainsi les piétons et les poussettes à emprunter la chaussée.

Outre une infraction au code de la route, cette situation n'est pas satisfaisante en terme de sécurité, alors que d'autres possibilités de stationnement existent à proximité.

